



MAIRIE DE CURSAN

8 Route du Gestas
33670 CURSAN

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 6 août 2020

L'an deux mille vingt, le six août à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente de LE POUT, sous la présidence de M. Ludovic CAURRAZE, Maire.

Date de la convocation : 30/07/2020

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 9

Présents : MM. Ludovic CAURRAZE, Christian CHARTON, Etienne DURAND, Jean-Claude RONDET, Patrice HAON, Jean-Luc BIENVENU, Mesdames Nathalie BARRIERE, Marie Jocelyne LOPES, Sylvie COLOGNI.

Absent : MM. Frédéric PAUL, Bruno SAINQUANTIN, Philippe MIGUEL, Cédric MAUGER, Mesdames Christine CORNU DE LA FONTAINE et Sandra CHEVALLIER

Procuration : Mme Sandra CHEVALLIER donne procuration à Mme Sylvie COLOGNI

Secrétaire de séance : M. Christian CHARTON

Après avoir procédé à l'appel nominatif des membres du conseil municipal et constaté l'existence du quorum, Monsieur CAURRAZE, déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

- Approbation des derniers procès-verbaux
- **Délibération n° 38082020**: Désignation des délégués au SIRP de Cursan/Loupes
- **Délibération n° 39082020**: Délibération attribuant la prime exceptionnelle Covid-19
- **Délibération n° 40082020**: Commission communale des impôts directs (CCID)
- **Délibération n° 41082020**: Désignation des délégués de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées
- Interventions des commissions
- Questions diverses



I – Approbation du dernier procès-verbal

Monsieur CAURRAZE donne lecture du procès-verbal du 29 juin 2020, celui-ci est approuvé par les membres présents à la séance.

Monsieur CAURRAZE donne lecture du procès-verbal du 10 juillet 2020, celui-ci est approuvé par les membres présents à la séance.

II – Délibération n°38082020 : Désignation des délégués au SIRP de Cursan/Loupes

Par courrier du 8 juillet 2020, Mme le Préfète a accepté la démission de M. CHARTON au SIRP de Cursan/Loupes. Il convient donc de désigner un nouveau délégué.

M. Ludovic CAURRAZE et M. Cédric MAUGER présentent leurs candidatures au poste de délégué titulaire
Mme Nathalie BARRIERE et Mme Marie Jocelyne LOPES présentent leurs candidatures au poste de délégué suppléant

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

	Candidats	Délégué titulaire	Délégué suppléant
Nombre de suffrages exprimés		15	15
Majorité absolue		8	8
Nombre de voix	M. CAURRAZE Ludovic	10	
Nombre de voix	M. MAUGER Cédric	10	
Nombre de voix	Mme BARRIERE Nathalie		10
Nombre de voix	Mme LOPES Marie Jocelyne		10

- M. Ludovic CAURRAZE et M. Cédric MAUGER, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués titulaires.

- Mme Nathalie BARRIERE et Mme Marie Jocelyne LOPES, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués suppléants.

III – Délibération n°39082020 : Délibération attribuant la prime exceptionnelle Covid-19

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 88, premier alinéa ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020 et notamment l'article 11 ;

Vu le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents et représentés ;

CONSIDERANT

Le surcroît significatif de travail et les sujétions exceptionnelles auxquels ont été soumis certains agents du personnel de la commune de Cursan, appelés à exercer leurs fonctions en présentiel ou en télétravail ou assimilé pour assurer la continuité du fonctionnement des services durant l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19

DÉCIDE

D'instituer une prime exceptionnelle destinée à compenser les sujétions exceptionnelles dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de covid-19 pour assurer la continuité des services publics. Précisez ci-après les modalités d'attribution (présentiel/télétravail ou assimilé), les sujétions exceptionnelles, la définition du surcroît significatif de travail en présentiel ou en télétravail : **Aux agents titulaires de la collectivité**

Cette prime sera versée aux agents, parmi ceux mentionnés à l'article 5 du décret n°2020-570 précité, ayant exercé leurs fonctions en présentiel ou en télétravail ou les deux à la fois durant l'état d'urgence sanitaire.

Le montant de cette prime exceptionnelle est plafonné à 400 € par agent. Cette prime n'est pas reconductible.

Le Maire détermine par arrêté, les bénéficiaires et le montant de la prime dans le cadre fixé par la présente délibération, ainsi que les modalités de versements.

La prime exceptionnelle est cumulable avec tout autre élément de rémunération lié à la manière de servir, à l'engagement professionnel, aux résultats ou à la performance ou versé en compensation des heures supplémentaires, des astreintes et interventions dans le cadre de ces astreintes.

La présente délibération prend effet à compter du **1^{er} septembre 2020** pour ce qui concerne l'attribution de cette indemnité.

IV – Délibération n°40082020 : Commission communale des impôts directs (CCID)

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants nommés par le service des impôts (DRFIP) sur proposition du conseil municipal. La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Monsieur le Maire propose la liste suivante :

Titulaires	Suppléants
- M. CHARTON Christian	- M. EMERIT Gilles
- M. RONDET Jean-Claude	- M. PEUILLOT Francis
- M. TITE Christophe	- M. ABBADIE Pierre
- M. CLAUSURE Benoit	- M. CHARRUYER Robert
- M. HECQUET Jean-Pierre	- M. DOMAS Georges
- M. HERRY Nicolas	- M. GRENIER Mireille
- M. CHADOURNE Jean-Pierre	- M. FOUCAUD Alain
- M. GENDRON Marc	- Mme BARRIERE Nathalie
- M. CHEVALLIER Romuald	- M. BIENVENU Jean-Luc
- M. MAUGER Cédric	- M. DURAND Etienne

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés le conseil municipal VALIDE la liste des 20 membres cités ci-dessus.

V – Délibération n°41082020 : Désignation des délégués de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts ;

Vu la délibération n° 79.11.14 du 18 novembre 2014 relative au passage à la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) en 2014,

Vu la délibération n° 79.11.14 du 18 novembre 2014 relative à la création, institution et répartition des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT),

CONSIDERANT que dans le cadre du passage à la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU), une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) doit être créée en application des dispositions de l'article 1609 nonies - IV du Code Général des Impôts,

CONSIDERANT que la commune doit être représentée par un représentant titulaire et d'un représentant suppléant,

Monsieur le Maire demande s'il y'a des candidats candidat pour être titulaire :

- M.CAURRAZE Ludovic présente sa candidature pour être délégué titulaire

- **M. CAURRAZE Ludovic est élu à l'unanimité des membres présents et représentés au poste de délégué titulaire au sein de la CLECT de la Communautés des communes du Créonnais**

M. le Maire demande s'il y'a des candidats pour être suppléant :

- M.BIENVENU Jean-Luc présente sa candidature pour être délégué suppléant

- **M. BIENVENU Jean-Luc est élu à l'unanimité des membres présents et représentés au poste de délégué suppléant au sein de la CLECT de la Communautés des communes du Créonnais**

VI – Intervention des commissions

- ❖ Commission finances : M. CHARTON indique que la prochaine réunion se fera en début d'année scolaire
- ❖ Commission action sociale, intergénérationnelle et associations : Mme COLOGNI indique que lors de la réunion du 22 juillet, le CIAS a fait une présentation de ses missions. Ensuite il y a eu un état des lieux des associations communales. Enfin une liste des projets et actions à mener a été abordée.
- ❖ Commission communication :
 - ✓ Site internet : il y a 2 options qui se présentent. Premier choix : une plateforme de création de site le coût est d'environ 200 €, mise en forme à réaliser par l'équipe municipale
Second choix : prendre un prestataire webdesigner le coût est d'environ 3820€
M. SAINQUATIN pense qu'il serait intéressant de faire un second devis avec un prestataire webdesigner. L'équipe municipale est d'accord.
 - ✓ Cursan info : Une édition est prévue première quinzaine de septembre. M. DURAND rassemble les articles qui seront intégrées au Cursan Info.
 - ✓ Page Facebook : Mme LOPES tente de récupérer la page Facebook qui a été générée. Mme BARRIERE propose son aide.
- ❖ Commission Infrastructures, bâtiments, cimetière : Le commission s'est réunie le 9 juillet. Un état des lieux des dossiers en cours sur les bâtiments a été présenté à la commission.
Les projets suivants ont été évoqués : construction d'un bâtiment technique dont il faut évaluer les besoins et une réflexion sur l'emplacement. Une autonomie électrique via des panneaux solaires. L'achat de mâts porte-drapeaux car aujourd'hui c'est trop dangereux et difficile d'accès.
Pour le cimetière il y a un travail de recherche à faire. Un état des lieux de l'état général des pierres tombales est à mener.
La commission a décidé de changer de nom ce sera donc la commission infrastructures et patrimoines.

X – Questions diverses

- Mme LOPES interpelle le conseil municipal sur la dangerosité en bas de la Route du Gestas. Entre les non-respect des vitesses et le virage avec peu de visibilité elle craint l'accident. Après discussion la commission routes se réunira après la rentrée scolaire pour en discuter et faire une étude.
- Monsieur CAURRAZE informe le conseil municipal que le broyeur pour l'agent technique a été remplacé rapidement. Après 15 ans de service le broyeur était vétuste et dangereux pour l'agent lors de son utilisation. Le coût du nouveau broyeur est de 2 810€ HT.
- Monsieur CAURRAZE informe le conseil que pour l'effacement des réseaux de fibre et enlèvement d'un poteau au niveau en bas de la route du Gestas, l'entreprise demande 20 000€. M. CAURRAZE ne donnera pas de suite.

- Monsieur CAURRAZE informe le conseil municipal que l'association « le refuge des clochards poilus » recherche un terrain qui serait mis à disposition situé à plus de 100 m des habitations. La commune ne peut donner de suite étant donné qu'aucun terrain avec ces caractéristiques ne peut convenir.
- Monsieur CAURRAZE interpelle le conseil municipal sur un dossier d'assainissement non collectif. Des administrés dépourvus de terrain et devant mettre aux normes le système d'assainissement individuel avaient demandé d'acheter une partie de terrain à la commune. Seulement le terrain jouxtant la propriété est une voie publique et non un terrain de droit privé, il est donc compliqué de vendre. M. CAURRAZE propose, étant donné que l'assainissement actuel se trouve déjà sur le domaine public, d'élaborer une convention de servitude pour mettre à disposition afin que cette famille puisse mettre aux normes le système d'assainissement individuel.
- Monsieur CAURRAZE informe que les universités des élus se tiendront en septembre. Merci de faire un retour au secrétariat pour l'inscription.
- Monsieur CHARTON indique que suite aux nombreuses fuites d'eau à Virly une étude sera faite par le syndicat pour le remplacement de la canalisation en 2021, il y aura sûrement le route à refaire car elle a été fortement abimée. La fuite Route du Gestas les recherches sont en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h53.

Ces décisions peuvent être contestées devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Ludovic CAURRAZE		Christian CHARTON	
Nathalie BARRIERE		Etienne DURAND	
Frédéric PAUL	Absent	Marie Jocelyne LOPES	
Bruno SAINQUANTIN		Patrice HAON	
Sylvie COLOGNI		Jean-Luc BIENVENU	
Christine CORNU DE LA FONTAINE	Absente	Philippe MIGUEL	Absent
Jean-Claude RONDET		Sandra CHEVALLIER	Absente donne procuration à Mme COLOGNI
Cédric MAUGER	Absent		